

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01375

Numéro SIREN : 378 511 901

Nom ou dénomination : SARL HELA

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2021 sous le numéro de dépôt 7103

HELA
SARL au capital de € 15 000
Siège social : Zone Industrielle de Dumes
N°7 rue Condorcet
33 210 Langon
R.C.S de Bordeaux B 378 511 901

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{ER} janvier à 09 heures 30 mn, l'associé de la société « HELA », SARL au capital de 15 000 €, s'est réuni au siège social ZI de Dumes, 7 rue Condorcet 33 210 Langon sur convocation du gérant.

Est présent :

-Monsieur HERREYRE Michel, associé
Titulaire de

1000 Parts

TOTAL

1000 Parts

L'ensemble des associés, possédant la totalité du capital social étant présent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur HERREYRE Michel préside la séance.

Monsieur Le Président dispose alors sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence émargée par les associés dès l'entrée en séance

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée a été réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Monsieur HERREYRE Michel préside la séance.

Monsieur Le Président dispose alors sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence émargée par les associés dès l'entrée en séance

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée a été réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la SARL en SASU

-Nomination du Président.

Après avoir consulté tous les documents et après quelques échanges de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transformer la forme juridique de la SARL qui devient une SASU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Il est rappelé que Monsieur HERREYRE Michel exerçait jusqu'à ce jour le mandat de gérant
Monsieur HERREYRE Michel est nommé ce jour Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



TROISIEME RESOLUTION

Suite à l'adoption de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, lecture faite a été signé par les associés avant de quitter la séance.

M. HERREYRE Michel
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Herreyre', written over a horizontal line.